



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

VARENNE AGRICOLE

EAU

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Charte d'engagement pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

La finalité d'intérêt général de cette charte est « d'accompagner les mutations de l'agriculture face au changement climatique en préservant les capacités de production des entreprises agricoles et l'emploi du secteur »¹, tout en organisant une utilisation efficace, utile et durable des ressources en eau.

Réunis à l'occasion d'un point d'étape, les filières agricoles et agroalimentaires, les représentants des Chambres d'agriculture, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargée de la Biodiversité, confirment leur engagement dans l'élaboration et l'accompagnement des stratégies d'adaptation visant à anticiper les conséquences du changement climatique.

Il s'agit de préserver et de renforcer la souveraineté alimentaire dans le contexte du changement climatique en se fondant sur le postulat suivant :

« La réponse au changement climatique nécessite de déployer l'ensemble des leviers permettant des pratiques économes en eau et protectrices des sols, et, partout où cela est possible, le renforcement de la ressource en eau pour l'irrigation, dans le respect de son renouvellement et du bon état des milieux. »

1. Extrait de l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture, avis adopté le 25 novembre 2021.

Ensemble, ils souhaitent poursuivre les dynamiques lancées aux niveaux national et local par les travaux réalisés dans le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, qui ont notamment permis :

- des diagnostics des filières et des diagnostics des territoires quant à leur maturité vis-à-vis du changement climatique et de leur adaptation ;
- l'identification de freins et leviers permettant de s'y adapter afin de constituer et mettre à disposition une boîte à outils opérationnelle ;
- un premier recueil des besoins prioritaires des filières et des territoires en termes d'appui par la recherche fondamentale et appliquée, d'accompagnement des investissements et d'accès à la ressource en eau ;
- le partage avec les parties prenantes (services de l'État, filières, collectivités locales, recherches fondamentale et appliquée, organismes de conseil, ...) autour de 3 leviers majeurs de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, à savoir l'irrigation efficiente et responsable, la sélection génétique animale et végétale et l'exploration des différentes agricultures de résilience.

Constatant les travaux réalisés dans le cadre du Varenne et l'état d'avancement des réflexions menées par les filières et les territoires, d'une part, les filières agricoles s'engagent à :

- **définir une gouvernance** à l'échelle de leurs secteurs, permettant de suivre les travaux d'adaptation des exploitations et entreprises ;
- **finaliser en 2022**, pour chacune d'entre elles ou en groupement lorsque cela est pertinent, **la feuille de route de leur stratégie d'adaptation et d'atténuation nationale** en cohérence avec les plans de filières et les plans d'adaptation régionaux ;
- **conduire leurs plans d'actions d'ici à 2025** afin d'adapter toutes les exploitations, les entreprises et contribuer ainsi à la valorisation de leurs productions et de leurs produits transformés ;
- **impliquer** autant que possible **les acteurs des territoires** au cœur de la transition afin de renforcer les liens entre eau, agriculture, biodiversité et alimentation, et d'en faire des territoires attractifs, performants, et de concrétisation de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Ces travaux seront suivis par FranceAgriMer qui s'adaptera aux spécificités de chacune.

D'autre part, les acteurs des territoires s'engagent à :

- **définir une gouvernance** à l'échelle régionale afin de suivre et piloter la démarche territoriale en région ;
- **finaliser en 2022 une feuille de route** construite et partagée avec les acteurs locaux **visant la mise en place d'un plan d'adaptation régional au changement climatique** ;
- **mettre en œuvre leurs plans d'actions d'ici à 2025** afin de porter des solutions opérationnelles aux agriculteurs et de disposer des leviers d'adaptation s'inscrivant dans une approche systémique des exploitations pour en renforcer la résilience ;
- **s'appuyer sur les stratégies d'adaptation climatique des filières** pour identifier les leviers d'action, s'en approprier et les rendre opérationnels sur le terrain en fonction des spécificités territoriales.

Pour ce faire, les filières contribuent à faire évoluer les systèmes de production, de transport et de transformation en faveur d'une meilleure résilience vis-à-vis du changement climatique, le développement de pratiques économes en eau et l'optimisation des ressources en eau en mobilisant de façon pertinente, dans le respect des équilibres naturels, les leviers identifiés par les filières et les territoires et en lien avec ceux du RMT ClimA¹ et de la cellule RIT², notamment :

- l'amélioration des génétiques végétales et animales ;
- le développement des pratiques culturales préservant et améliorant les services rendus par les sols, par exemple sa capacité de rétention ;
- le développement des infrastructures agroécologiques dont les haies et l'agroforesterie ;
- les pratiques d'élevage adaptées au changement climatique (sécheresse et stress thermique) ;
- les équipements et infrastructures de production et de transformation plus autonomes en eau, énergie et intrants y compris les réflexions sur les bâtiments d'élevage, serres, abris, etc. ;
- le potentiel offert par les innovations numériques et robotiques concourant à la transition agroécologique.

Pour répondre à l'engagement des filières de s'engager dans des stratégies d'adaptations au changement climatique et aux besoins exprimés, l'État :

- **inscrit l'adaptation au changement climatique dans les priorités des acteurs de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, de la formation et du développement agricoles et agro-industriels** (INRAE, ITA, ITAI, établissements d'enseignement agricole, Chambres d'agriculture, ONVAR) afin que dans le cadre de leurs missions ils contribuent activement à :
 - éclairer les filières dans leur transformation et leurs choix stratégiques,
 - concevoir et développer des innovations répondant aux besoins d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, de renforcement de la résilience des territoires et faciliter le transfert de connaissances,
 - former et renforcer le conseil et l'animation auprès des agriculteurs et acteurs des filières afin de développer des compétences stratégiques et techniques pour gérer la transition ;
- **mobilise les outils PIA4 et France2030** pour co-financer les investissements nécessaires aux filières au niveau national et régional ;
- **mobilise les fonds CASDAR** pour soutenir la recherche d'innovations opérationnelles au service de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses conséquences ;

1. RMT Clima : réseau mixte thématique « adaptation des exploitations agricoles au changement climatique » piloté par Arvalis et l'APCA, regroupant : APCA-Chambres d'agriculture France, ACTA, ARMEFLHOR, Arvalis, CTIFL, CDA des Bouches du Rhône, CRA d'Auvergne Rhône Alpes, CRA de Bourgogne Franche Comté, CRA de Bretagne, CRA Grand Est, CRA de Normandie, CRA des Pays de la Loire, CRA d'Occitanie, CIRAD, Coop de France, EPLEFPA 54, EPLEFPA G Pompidou-enilv, EPLEFPA de Montmorillon, EPLEFPA de Roanne, EPLEPA de Rochefort, EPLEFPA du Tarn, EPLEFPA des Vosges, INRAE, IFV, Idèle, ITB, Montpellier SupAgro, Météo France, Solagro, Terres Inovia.

2. Cellule RIT : cellule Recherche Innovation Transfert composée de l'Acta, d'INRAE et de l'APCA

- **mettra en place**, conscient que la transition doit s'établir sur plusieurs années, **un suivi des financements mobilisés** pour l'adaptation au changement climatique, dans le cadre de la stratégie d'accélération Systèmes agricoles durables et équipements agricoles pour la transition écologique ;
- **mettra en place une animation thématique** (s'appuyant sur la cellule RIT et le RMT ClimA) pour cartographier l'état des connaissances et les projets de R&I en cours, éclairer les besoins prioritaires de R&I et accompagner l'émergence de projets ;
- **mobilisera les outils d'accompagnement** de l'action d'atténuation du changement climatique entreprise par les filières (développement des énergies renouvelables, PSE, label bas carbone, ...);
- **s'engage à étudier de manière périodique les propositions issues des feuilles de route des filières**, en lien avec les différents ministères concernés.

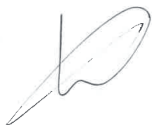
Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



Béregère ABBA
Secrétaire d'État auprès
de la ministre de la Transition écologique,
chargée de la Biodiversité



Sébastien WINDSOR
APCA



Philippe MAUGUIN
INRAE



Anne-Claire VIAL
Acta
les Instituts techniques agricoles



Patrick TRILLON
Conseil spécialisé FAM
Fruits et Légumes



Benoît PIÉTREMENT
Conseil spécialisé FAM
Grandes cultures



Dominique BOUTILLON
Conseil spécialisé FAM
Productions végétales spéciales



Bruno COLIN
Conseil spécialisé FAM
Ruminants



Jean-Michel SCHAEFFER
Conseil spécialisé FAM
Viandes blanches



Jérôme DESPEY
Conseil spécialisé FAM
Vin et cidre



Alain CARRÉ
AIBS – Betterave et Sucre



Jacky SALINGARDES
ANICAP - Caprins



André BERNARD
ANIFELT – Fruits et légumes transformés



Jean-Michel SCHAEFFER
ANVOL – Volaille de chair



Éric DUMAS
CIFOG – Palmipèdes à foie gras



Alain AUBANEL
CIHEF – Huiles essentielles



Michel BERTHOMMIER
CIPA – Aquaculture



Bertrand DECOCK
CIPALIN – Lin



Guy AIRIAU
CLIPP – Lapin



Thierry ROQUEFEUIL
CNIEL – Filière laitière



Luc CHATELAIN
CNIPT – Pommes de terre



Bernard FARGES
CNIV – Vins



Philippe JUVEN
CNPO – Œuf



Laurent RÉVERSAT
FBL – Brebis laitière



Jean-Luc CHAUVEL
France génétique élevage



Laurent BÉLORGEY
France Olive



Arnaud DELACOUR
GIPT – Pommes de terre transformées



Jean-Louis PAOLI
ILOCC – Lait ovins caprins Corse



Thierry MEYER
INAPORC – Porcins



Éric LELONG
InterApi – Apiculture



Jean-François GUIHARD
INTERBEV – Bétail et viandes



Jean-François LOISEAU
Intercéréales

Franck BARBIER
Interchanvre

Laurent GRANDIN
INTERFEL –
Fruits et légumes frais

(*Interfel s'engage dans la limite de ses
champs de compétences
et des moyens financiers alloués)

Bernard INGWILLER
Interhoublon

François DESPREZ
SEMAE – Semences et plants

Sandrine MARFISI
SIDOC – Olives Corse

Antoine HENRION
Terres Univia – Oléoprotéagineux

Marc ROUBAUD
UNICID – Cidres

Catherine MULLER
VALHOR – Horticulture

Frédéric TOUILLON
Conseil spécialisé FAM
Produits de la Pêche
et Aquaculture